



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2017-210

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2017-12-19-001 - Arrêté de fermeture de l'accueil au public du SIE de GIEN le 29/12/2017 (1 page)	Page 3
45-2017-12-19-002 - Arrêté de fermeture de l'accueil au public du SIE ORLEANS EST le 29/12/2017 (1 page)	Page 5
45-2017-12-21-011 - Fermeture du SPF d'Orléans au public les 2 et 3 janvier 2018 (1 page)	Page 7
45-2017-12-21-009 - Fermeture du SPF de Gien au public les 2 et 3 janvier 2018 (1 page)	Page 9
45-2017-12-21-010 - Fermeture du SPF de Montargis au public les 2 et 3 janvier 2018 (1 page)	Page 11

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-12-19-001

Arrêté de fermeture de l'accueil au public du SIE de GIEN  
le 29/12/2017

*Arrêté de fermeture de l'accueil au public du SIE de GIEN le 29/12/2017*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Frank MORDACQ, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** En raison de son transfert d'activité au SIE de MONTARGIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIE de GIEN, sis 30 avenue du Maréchal Leclerc, sera fermé à l'accueil du public le vendredi 29 décembre 2017.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2017

Par délégation du Préfet,  
Le directeur régional des finances publiques,

Signé Frank MORDACQ

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-12-19-002

Arrêté de fermeture de l'accueil au public du SIE  
ORLEANS EST le 29/12/2017

*Arrêté de fermeture de l'accueil au public du SIE ORLEANS EST le 29/12/2017*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Frank MORDACQ, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** En raison de son transfert d'activité au SIE ORLEANS OUEST à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIE ORLEANS EST, sis 131 rue du Faubourg Bannier, sera fermé à l'accueil du public le vendredi 29 décembre 2017.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2017

Par délégation du Préfet,  
Le directeur régional des finances publiques,

Signé Frank MORDACQ

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-12-21-011

Fermeture du SPF d'Orléans au public les 2 et 3 janvier  
2018

*Fermeture du SPF d'Orléans au public les 2 et 3 janvier 2018*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Frank MORDACQ, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** En raison des opérations d'arrêté comptable annuel, le service de publicité foncière et d'enregistrement Orléans 1 et les services de publicité foncière Orléans 2 et Orléans 3, sis 131 rue du Faubourg Bannier, seront fermés au public les 2 et 3 janvier 2018.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

Par délégation du Préfet,  
Le directeur régional des finances publiques,

Signé Frank MORDACQ



DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-12-21-009

Fermeture du SPF de Gien au public les 2 et 3 janvier 2018

*Fermeture du SPF de Gien au public les 2 et 3 janvier 2018*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Frank MORDACQ, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** En raison des opérations d'arrêté comptable annuel, le service de publicité foncière de Gien, sis 30 avenue du Maréchal Leclerc, sera fermé au public les 2 et 3 janvier 2018.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

Par délégation du Préfet,  
Le directeur régional des finances publiques,

Signé Frank MORDACQ

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-12-21-010

Fermeture du SPF de Montargis au public les 2 et 3 janvier  
2018

*Fermeture du SPF de Montargis au public les 2 et 3 janvier 2018*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Frank MORDACQ, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** En raison des opérations d'arrêté comptable annuel, le service de publicité foncière de Montargis, sis 33 rue des Déportés et Internés, sera fermé au public les 2 et 3 janvier 2018.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

Par délégation du Préfet,  
Le directeur régional des finances publiques,

Signé Frank MORDACQ